

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74128
Objet

Travaux d'aménagement
d'ouvrages d'assai-
nissement et de leurs
annexes à caractère d'urgence

DATE DE CONVOCATION

20 juillet 1974

DATE D'AFFICHAGE

20 juillet 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19

1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt six juillet à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etai^{ent} présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD
DUFOUR, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, BARRIERE, BOUCHET, DELAIR, DOMEQ,
BERLAND, BROTRÉAU, MONTRON, LARGETEAU, NAULIN, LACHAUD, COLLE.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. STIPAL par M. TETARD

Absents : MM. BUCHET, BOUTET, BARDE, DOIREAU, RIVIERE, TAP,
Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Le rapporteur expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de conclure
un marché pour l'exécution de divers travaux d'assainissement,
tels que pose de bordures de trottoirs et dalles de caniveaux,
raccordements pluviaux, etc... à caractère d'urgence et à la
demande de la Municipalité.

M. COUGRAND Pierre, artisan spécialisé dans ce genre de
travaux, a accepté les conditions établies par la Direction de la
Voirie, objet du projet de marché dont il est donné connaissance
au Conseil, dans la limite d'un engagement de dépense de
108 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du rapporteur,

Vu les dispositions des articles 271 et 310 (modifié par le
décret n° 71-50 du 18 janvier 1971) du Livre III annexé au décret
n° 66-887 du 18 novembre 1966 modifiant et complétant le décret
n° 64-729 du 17 juillet 1964 modifié, portant codification des
textes réglementaires relatifs aux marchés publics,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un marché de gré à gré avec M. Pierre COUGRAND, artisan-maçon demeurant à ROYAN, 38, rue des Renards, inscrit au Registre des Métiers de la Charente-Maritime sous le n° 0.10.81.65.17, pour l'exécution de travaux d'aménagement d'ouvrages d'assainissement à caractère d'urgence et à la demande de la Municipalité.
- que le montant du marché est fixé à la somme de 108 000 F dont T.V.A. 16 163 F au taux de 17,6 %, le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de 91 837 F
- que la dépense correspondante sera imputée sur l'article 631 du Budget Assainissement de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 26 AOUT 1974

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet en congé,
Le Sous-Préfet de Saintes :